



NUMÉRO	SUJET
01-2026	Autorisations générales de plaider pour la législature 2026-2031
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Frédéric Mani

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

L'autorisation du Conseil intercommunal au Comité de direction est nécessaire pour procéder en matière contentieuse, c'est-à-dire dans les procédures civiles devant le Juge de paix, le Tribunal d'arrondissement, le Tribunal cantonal ainsi que devant le Tribunal fédéral. Elle n'est en revanche pas requise pour agir devant les autorités judiciaires en matière administrative ou pénale.

Une telle autorisation présente l'avantage d'éviter la présentation d'un préavis au Conseil intercommunal pour chaque litige de droit civil. En effet, la publicité inhérente à cette procédure pourrait, dans certaines situations, révéler à la partie adverse des éléments relatifs à la stratégie de défense ou aux arguments que l'Association entend faire valoir pour préserver ses intérêts.

Les dispositions légales suivantes sont applicables :

- **Art. 4, al. 1, ch. 8 de la Loi sur les communes (LC)** : le Conseil général ou communal délibère sur l'autorisation de plaider, sous réserve des autorisations générales qui peuvent être accordées à l'exécutif.
- **Art. 114, al. 1 de la Loi sur les communes (LC)** : pour autant qu'elles ne soient pas en contradiction avec la présente loi, les dispositions concernant les communes et les autorités communales sont applicables par analogie aux associations de communes.
- **Art. 68, al. 3 du Code de procédure civile (CPC)** : le représentant doit justifier de ses pouvoirs par une procuration.
- **Art. 72, al. 1 du Code de procédure civile (CPC)** : la procuration confère le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires pour obtenir le jugement et en poursuivre l'exécution.

Conclusion

Afin de garantir une défense efficace des intérêts de l'Association, le Comité de direction propose au Conseil intercommunal de lui accorder une autorisation générale de plaider pour toute la durée de la législature 2026-2031.

Cette autorisation comprend également la faculté d'accomplir tous les actes de procédure nécessaires à la conduite d'un procès, notamment se désister, transiger, compromettre ou passer expédient, sans limitation quant à la valeur litigieuse concernée.

Une telle délégation de compétence permet d'assurer la protection des intérêts de Région de Nyon avec la célérité et la confidentialité requises par les procédures judiciaires.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 01-2026 relatif aux autorisations générales de plaider pour la législature 2026-2031,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder au Comité de direction de Région de Nyon l'autorisation générale de plaider devant tous tribunaux et autres instances de recours, y compris le Tribunal fédéral pour la durée de la législature 2026-2031, sans limite quant à la valeur litigieuse concernée.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 16 juillet 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général



NUMÉRO	SUJET
02-2026	Compétences du Comité de direction d'engager des dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes pour la législature 2026-2031
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Valérie Jeanrenaud

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

À l'instar des compétences généralement accordées par un Conseil communal ou général à sa Municipalité et selon l'article 11 du Règlement sur la comptabilité des communes, une délégation financière peut être accordée à l'exécutif afin de faire face à des dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes. Par analogie, conformément à l'article 114 de la Loi sur les communes, le Comité de direction formule la même demande au Conseil intercommunal.

Le Comité de direction peut être confronté à la nécessité d'engager sans délai des dépenses indispensables au bon fonctionnement de Région de Nyon ou à la sauvegarde de ses intérêts. Une telle compétence permet de répondre rapidement à des situations qui ne peuvent raisonnablement attendre la prochaine séance du Conseil intercommunal.

L'expérience acquise au cours des précédentes législatures démontre la pertinence du montant actuellement en vigueur. Le Comité de direction propose dès lors de maintenir à CHF 50'000 la limite de compétence financière applicable aux dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes.

Cette délégation permet d'assurer la continuité de l'action de l'Association tout en évitant la convocation systématique d'une commission ou le recours fréquent à des crédits complémentaires pour des montants limités. Les dépenses engagées dans ce cadre feront l'objet d'une information au Conseil intercommunal lors de sa prochaine séance utile.

Conclusion

Le Comité de direction propose de fixer à CHF 50'000 sa compétence financière en matière de dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes pour toute la durée de la législature 2026-2031.

Ce montant correspond à celui accordé lors des précédentes législatures et demeure adapté aux besoins de fonctionnement de Région de Nyon.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 02-2026 relatif à la compétence à accorder au Comité de direction pour la législature 2026-2031 d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles, exceptionnelles et urgentes,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide de fixer à CHF 50'000 la compétence financière du Comité de direction en matière de dépenses de fonctionnement imprévisibles, exceptionnelles et urgentes ;
- d'accorder cette compétence pour toute la durée de la législature 2026-2031 ;
- que toute dépense engagée en vertu de la présente délégation fera l'objet d'une information au Conseil intercommunal lors de sa prochaine séance utile.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 16 juillet 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général



NUMÉRO	SUJET
03-2026	Autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2026-2031
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Valérie Jeanrenaud

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Selon les dispositions de l'article 44, chiffre 2, lettre J, de la Loi sur les communes du 28 février 1956 : *La municipalité doit déposer les disponibilités de la commune auprès de la Banque cantonale vaudoise, de la Banque nationale suisse ou encore de tout autre établissement agréé par le conseil général ou communal.* Par analogie, le Comité de direction de Région de Nyon en fait formellement la demande au Conseil intercommunal au moyen de ce préavis.

En fonction des mouvements de trésorerie de notre association, celle-ci peut être excédentaire. Il est important de relever que d'autres établissements que ceux mentionnés dans la loi peuvent proposer des conditions plus favorables et offrir ainsi des possibilités de placement plus judicieuses.

Dans l'intérêt de notre association intercommunale, il serait utile de pouvoir continuer à placer nos disponibilités auprès de établissements tels qu'agréés par la Cour administrative du Tribunal cantonal du Canton de Vaud le 19 mars 2012 et de Postfinance.

Ce type d'autorisation a déjà été accordée par le Conseil intercommunal en 2022, pour la précédente législature. Compte tenu des éléments précités, le Comité de direction voit un intérêt évident, pour la législature 2026-2031, à se voir donner à nouveau une autorisation générale de placer les liquidités de Région de Nyon auprès de divers établissements bancaires suisses dont Postfinance. Bien que ces dernières années les taux appliqués par les établissements bancaires sur ces placements ont été très faibles, ils ont permis à Région de Nyon de dégager un revenu de plus de CHF 38'000 sur les exercices 2023-2024.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 03-2026 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2026-2031,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'autoriser de manière générale le Comité de direction de placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès des établissements bancaires agréés par la Cour administrative du Tribunal cantonal du Canton de Vaud et de Postfinance durant la législature 2026-2031.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 20 août 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général



NUMÉRO	SUJET
04-2026-FRM	Demande de crédit de CHF 93'000 TTC pour financer une étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'un service de transport à la demande
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Gérard Produit

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du Fonds régional à la mobilité (FRM), Région de Nyon ambitionne de développer les expérimentations d'offres supplémentaires pour répondre aux besoins des habitant-es, tant au niveau pendulaire qu'en matière d'accès aux loisirs de proximité, et de créer des offres spécifiques dans les sous-régions. A cet effet, la Région a lancé une consultation au printemps 2026 dans le but de confier à un bureau d'études un mandat destiné à évaluer l'opportunité, la faisabilité et les conditions de mise en œuvre d'un service de transport à la demande (TAD) sur le territoire régional. Un crédit de CHF 93'000 TTC est ainsi sollicité au titre du FRM pour financer ledit mandat.

Contexte / Enjeux

Fonds régional pour une mobilité collective et innovante (FRM)

Afin de poursuivre les efforts engagés en matière de transports publics à la suite du programme de réorganisation des transports publics initié en 2010, Région de Nyon a créé en 2023 un nouveau Fonds régional en faveur d'une mobilité collective et innovante. Ce dernier a pour vocation de répondre, à l'échelle locale, aux besoins de la population et aux enjeux de transition écologique de la mobilité. Il encourage le report modal vers des solutions de mobilité collective et accompagne les communes et les transporteurs dans la mise en place de véhicules innovants et moins polluants.

Offre de transport public actuelle

Dans le cadre de la 1^{re} génération du fonds TP, le développement des lignes de bus régionales s'est concentré sur le rabattement des flux vers les 4 gares régionales du district : Coppet, Nyon, Gland et Rolle.

Aujourd'hui, 12 lignes régionales permettent de relier les communes de la Région à ces 4 gares. La plupart d'entre elles offrent des cadences à la demi-heure en journée en semaine. Elles sont complétées par plusieurs lignes urbaines circulant dans les centres urbains de Nyon, Gland et Rolle. Un axe ferroviaire traverse également le territoire du Jura au Lac Léman, le Nyon - St-Cergue - La Cure (NStCM). Ce train circule au quart d'heure en heures de pointe entre Nyon et Genolier, à la demi-heure entre Nyon et St-Cergue et à l'heure entre Nyon et La Cure.

Au total, près de 9 millions de voyageur-euses ont emprunté l'ensemble de ce réseau de transport public en 2025. Cette fréquentation est en hausse constante depuis de nombreuses années : + 53% entre 2015 et 2025.

Si l'offre en matière de transport public sur les lignes radiales est aujourd'hui satisfaisante, les besoins en déplacement des habitant·es de la Région sur des lignes davantage « transversales » sont également prégnants. En effet, il n'existe pas de liaisons en transport public permettant des rabattements vers les gares du NStCM, à des fins de mobilité pendulaire ou touristique ; de nombreuses activités de loisirs se pratiquent souvent sur des communes de proximité avec lesquelles il n'y a pas de lien en transport public. Pour autant, la mise en place d'une ligne fixe et régulière ne répond pas toujours aux besoins identifiés et la recherche d'une solution plus flexible pour ce type de besoins s'avère, dans un premier temps, davantage pertinente.

Objet de l'action proposée

Région de Nyon souhaite ainsi lancer une étude visant à **évaluer l'opportunité, la faisabilité et les conditions de mise en œuvre d'un service de transport à la demande sur le territoire régional**, représenté par les 44 communes participant au FRM. Elle propose de s'appuyer sur l'expertise de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et des deux entreprises de transport public, NStCM-TPN et CarPostal, en charge aujourd'hui de l'exploitation des lignes régionales sur le territoire pour déployer ce nouveau service.

L'étude devra poursuivre les objectifs suivants :

- **Analyser les besoins de mobilité du territoire**, en identifiant les publics-cibles, les zones insuffisamment desservies et les usages potentiels du transport à la demande, en complément de l'offre existante.
- **Etudier l'organisation des transports actuels** et les possibilités d'articulation avec un service de transport à la demande, dans le respect des orientations des politiques publiques de mobilité.
- **Définir les caractéristiques fonctionnelles du service de transport à la demande**, notamment en termes de périmètre géographique, de modalités de desserte, d'horaires, de conditions d'accès, de réservation et de typologie de service.
- **Apprécier la faisabilité technique et organisationnelle** du projet, incluant l'analyse des moyens humains, matériels et numériques nécessaires, les modes de gestion envisageables selon les bases légales en vigueur.
- **Évaluer la faisabilité économique et financière** du service, à travers l'estimation des coûts d'investissement et de fonctionnement, des recettes potentielles et des besoins de financement.
- **Analyser les impacts attendus du projet**, tant sur le plan de la mobilité qu'au niveau social et environnemental, et en apprécier les bénéfices pour l'accessibilité et l'attractivité du territoire.

L'étude devra aboutir à la **formulation de scénarios de mise en œuvre**, accompagnés d'une analyse comparative et de **recommandations opérationnelles** permettant à la Région de disposer des éléments nécessaires à la prise de décision.

L'étude de faisabilité se déroulera en 3 étapes :

- Phase 1 : diagnostic territorial et analyse des besoins
- Phase 2 : élaboration et analyse de scénarios de transport à la demande
- Phase 3 : définition du scénario cible de transport à la demande

La procédure de consultation a été réalisée entre avril et fin juin 2026, selon la méthode du gré à gré comparatif. Trois bureaux spécialisés ont été consultés.

Au terme de l'analyse des offres, l'offre de Citec Ingénieurs Conseils SA se distingue par un prix compétitif et cohérent, une excellente compréhension des enjeux, une équipe expérimentée et adaptée au mandat.

Financement

L'offre du bureau CITEC est fixée à **CHF 93'000 TTC**. Un crédit est sollicité au titre du Fonds régional à la mobilité (FRM) conformément aux critères d'éligibilité identifiés dans la directive de financement. Cette étude s'inscrit dans l'axe 1 – Exploitation, dont l'enveloppe disponible s'établit à CHF 482'480 TTC par an, hors accompagnement opérationnel, soit un montant total disponible de CHF 1'447'440 TTC depuis le lancement du FRM en 2024. Les crédits relatifs aux préavis déjà engagés sur ce 1^{er} axe représentent un montant de CHF 936'180 TTC. Il reste donc une enveloppe disponible de CHF 511'260 TTC sur laquelle un crédit de **CHF 93'000 TTC est sollicité au titre du présent préavis**.

Dans la perspective d'une mise en œuvre opérationnelle du service de transport à la demande sur le territoire régional avant la fin de l'année 2027, le travail de diagnostic territorial relatif à l'analyse des besoins et l'étude de l'offre actuelle de transports a d'ores et déjà débuté en septembre. Cette première phase du mandat, d'un montant de CHF 26'485 TTC, est couverte aujourd'hui par le budget de fonctionnement de la Région mais sera imputée au présent préavis s'il est accepté par le Conseil intercommunal.

Calendrier

Printemps - été 2026	Procédure de gré à gré
Septembre - octobre 2026	Diagnostic territorial
8 octobre 2026	Vote du préavis intercommunal
Mi-octobre 2026 - février 2027	Finalisation du diagnostic et élaboration du concept de transport à la demande adapté à Région de Nyon

Communication

Sur le volet communication, il est demandé au mandataire de faire des propositions sur le type de campagne de lancement à mener (canaux de communication à utiliser, cibles, messages, etc.) et le type d'offres incitatives à mettre en place pour accompagner l'ouverture de ce nouveau service.

Conclusion

Cette demande de crédit pour le financement d'une étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'un service de transport à la demande dans le périmètre de Région de Nyon répond pleinement à l'objectif de développement de lignes de transport dites « transversales ».

En effet, si la Région dispose aujourd'hui d'un réseau de transports publics régional structuré et articulé autour des 4 gares régionales, les besoins en déplacement de la population sur des axes plus horizontaux sont aujourd'hui avérés.

La mise en place d'un service de transport à la demande plus flexible peut permettre de répondre à cette demande et de tester des itinéraires de desserte qui pourraient, à l'avenir, devenir de véritables lignes de transports publics à vocation fixes et régulières.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 04-2026-FRM relatif à une demande de crédit de CHF 93'000 TTC,
- ouï le rapport de la Commission pour la mobilité,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 93'000 TTC pour le financement d'une étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'un service de transport à la demande dans le périmètre de Région de Nyon,

d'imputer le montant total de CHF 93'000 TTC sur le fonds mobilité affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 16 juillet 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général



NUMÉRO	SUJET
05-2026-FRM	Promotion de la mobilité
	RESPONSABLE POLITIQUE Gérard Produit

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis demande un soutien sur trois ans (2027-2029) aux mesures de promotion pour la mobilité, dans la continuité des actions engagées depuis 2017. Le montant pour la part régionale est de CHF 120'000 par an, à charge du Fonds pour une mobilité collective et innovante. Cette contribution permet de poursuivre notre politique de communication et d'incitation en faveur du report modal vers les transports publics et les modes actifs, en s'adaptant aux nouveaux usages, aux nouveaux outils et aux priorités de développement du territoire.

Contexte / Enjeux

Depuis dix ans, Région de Nyon développe, en collaboration avec les communes, le Canton, les transporteurs et divers partenaires, des actions de promotion de la mobilité à destination de la population et des pendulaires. La stratégie régionale repose sur deux axes principaux, à savoir informer et inciter, en déclinant les mesures selon les publics-cibles et les thématiques de mobilité concernées.

Le soutien régional à ces mesures de promotion a été formalisé via plusieurs préavis dans le cadre du fonds pour les transports publics.

Préavis 13-2017 : financement de CHF 190'000 sur deux ans (2017-2019), afin de couvrir les actions courantes d'information et d'incitation et de renforcer le service Guichet Mobile (conseils pour les collaborateurs des entreprises).

Préavis 47-2019 : soutien de CHF 330'000 sur trois ans (2019-2022) pour pérenniser les mesures-phares, renforcer et proposer de nouvelles offres pour la population et les touristes et déployer les plans de mobilité interentreprises (PMiE) et le Guichet Mobile dans six zones d'intérêt.

Préavis 17-2022 : participation de CHF 100'000 pour poursuivre les mesures-phares de promotion de la mobilité en 2023.

Préavis 33-2023 : soutien de CHF 360'000 sur trois ans (2024-2026) pour maintenir et pérenniser les mesures-phares, développer de nouvelles actions, poursuivre le déploiement des PMiE et soutenir les actions du Guichet Mobile.

La promotion de la mobilité constitue un levier essentiel pour accompagner le développement du territoire, réduire la dépendance à la voiture individuelle et favoriser des pratiques de déplacement plus durables.

Au cours des trois dernières années (2024-2026), les mesures mises en place ont confirmé leur utilité et leur pertinence. La Région souhaite dès lors poursuivre et renforcer ce dispositif pour la période 2027-2029.

Bilan du préavis 33-2023

Le bilan détaillé du préavis 33-2023 figure en annexe. Il met en évidence la poursuite des mesures informatives et incitatives, la consolidation des actions en faveur de la mobilité pendulaire, ainsi que le maintien d'outils de communication adaptés aux besoins du territoire.

Les résultats observés durant ces trois années montrent que les actions menées ont contribué à renforcer l'attractivité des transports publics et de la mobilité active. En 2024, la Région a communiqué une hausse de près de 11% de la fréquentation des transports publics et une augmentation de 16% de l'utilisation des vélos en libre-service. En 2025, la fréquentation a atteint 9,1 millions de voyageuses et voyageurs sur les bus régionaux et urbains, le train NStCM et la ligne CGN N3.

Un bilan financier avec un état des lieux des dépenses liées au préavis 33-2023 figure également en annexe.

Plan d'action 2027-2029

Le présent préavis s'inscrit dans la continuité du précédent, tout en proposant une organisation plus lisible. Les axes retenus pour la période 2027-2029 sont les suivants : mesures informatives et mesures incitatives. Ces axes s'adressent à deux publics principaux : les habitantes et habitants de nos communes membres d'une part, les pendulaires d'autre part.

Mesures informatives

La Région poursuivra l'élaboration et la diffusion de supports d'information destinés à faciliter la compréhension de l'offre de mobilité et à accompagner les changements d'habitudes. Ces mesures comprendront notamment le plan des réseaux de transports publics, les supports liés aux changements d'horaire, les informations sur l'offre nocturne, la mobilité de loisirs et les nouveautés du réseau de transports publics.

Une attention particulière sera portée à la clarté des messages, à l'adaptation des supports selon les publics visés et à la complémentarité entre supports imprimés et canaux numériques.

Mesures incitatives

La Région maintiendra et développera des actions concrètes destinées à encourager l'essai puis l'adoption de modes de déplacement durables. Les mesures incitatives viseront notamment la mobilité active, les transports publics, les vélos en libre-service et les mobilités combinées. Elles pourront prendre la forme de concours, d'offres découverte, d'actions thématiques, de campagnes saisonnières et de défis à participation libre.

Nouveaux projets

En complément aux actions reconduites, trois nouveaux projets ambitieux sont envisagés pour cette période :

Campagne audiovisuelle multimodalité (années 2027-2028)

Région de Nyon souhaite mettre en œuvre une campagne audiovisuelle dédiée à la promotion de la multimodalité sur son territoire. Celle-ci comprendra la production d'un spot principal de format long, valorisant les différentes solutions de déplacement disponibles dans le district, décliné ensuite

en plusieurs capsules vidéo courtes. Ces déclinaisons aborderont notamment les thématiques suivantes : vélos en libre-service (VOI), nouveau service de transport à la demande, offre nocturne, mobilité de loisirs et mobilité pendulaire.

Ce mandat sera réalisé en collaboration avec une agence de communication sur la base d'un cahier des charges. Les contenus produits seront notamment diffusés sur les réseaux sociaux, le site internet ainsi que sur les écrans présents dans les transports publics.

Action phare en faveur de la mobilité active (chaque année)

Région de Nyon a pour objectif de mettre en place chaque année une action phare visant à promouvoir la mobilité active à l'échelle de ses communes membres. Cette initiative prendra la forme d'un défi collectif de type Cyclomania, encourageant la pratique du vélo au quotidien. Les participant·es seront invité·es à cumuler des kilomètres à vélo sur une période définie, contribuant ainsi à renforcer les habitudes de déplacement durables.

Action type Déclic Mobilité (année 2029)

Région de Nyon a pour projet de conduire une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'un défi comportemental de type « Déclic Mobilité » à l'échelle de son territoire. Cette démarche, pilotée en collaboration avec un bureau de conseil spécialisé, visera à accompagner les participant·es dans l'évolution de leurs habitudes de déplacement sur une période définie, grâce à un suivi individualisé et collectif.

Cette action s'inscrit dans une logique de décarbonation de la mobilité et de réduction de la dépendance à la voiture individuelle. Elle permettra également de mieux comprendre les pratiques de mobilité en fonction de différents profils, tels que l'âge, la situation familiale ou le lieu de résidence.

Le dispositif reposera sur le recrutement de ménages volontaires s'engageant à renoncer à l'usage de leur voiture pendant un à deux mois. En contrepartie, les participant·es bénéficieront d'un « kit mobilité » comprenant notamment des abonnements de transports publics, des vélos ou encore des solutions d'autopartage.

Un accompagnement personnalisé sera proposé tout au long du défi, avec un suivi prolongé durant les semaines suivant la fin de l'expérimentation, afin de consolider les changements de comportement.

Mobilité pendulaire

Les actions en faveur des pendulaires seront intégrées dans les mesures informatives et incitatives. Elles comprendront notamment les échanges avec les entreprises, le service Guichet Mobile, les actions sur site, les sondages mobilité, les plans d'accès aux sites d'entreprises, la création de contenu et d'offres réservées et la maintenance des outils numériques destinés aux collaborateurs et collaboratrices.

La Région poursuivra également son accompagnement des plans de mobilité interentreprises (PMiE) dans les zones concernées, en lien avec les communes partenaires.

Financement

Les mesures de promotion de la mobilité s'inscrivent dans l'axe 2 du Fonds pour une mobilité collective et innovante dédié au marketing. Les montants se basent sur les charges de ces dernières années et sur la prévision des charges pour la réalisation des trois nouveaux projets cités ci-dessus.

Coût prévisionnel (2027-2029)

Type de mesure	2027 CHF (TTC)	2028 CHF (TTC)	2029 CHF (TTC)
Mesures informatives	15'000	15'000	15'000
Mesures incitatives	66'000	66'000	66'000
Ressources humaines	85'000	85'000	85'000
Montant / an	166'000	166'000	166'000
Total 2027-2029	CHF 498'000		

Participation des partenaires

Partenaire	2027 CHF (TTC)	2028 CHF (TTC)	2029 CHF (TTC)
Région de Nyon	120'000	120'000	120'000
Canton de Vaud	20'000	20'000	20'000
Communes partenaires PMiE	15'000	15'000	15'000
Transporteurs	11'000	11'000	11'000
Montant / an	166'000	166'000	166'000
Total 2027-2029	CHF 498'000		

Part régionale : La part régionale est de **CHF 120'000/an** pour co-financer les actions d'information et d'incitation, ainsi que la coordination du programme de développement des PMiE (poste RH) avec les activités de promotion du Guichet Mobile.

Ce montant sera imputé au fonds pour une mobilité collective et innovante.

Canton de Vaud : le Canton de Vaud, par le biais de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) est sollicité à hauteur de CHF 20'000 pour participer au poste RH en lien avec la gestion du plan de mobilité interentreprises (PMiE) via la mission donnée à la Région.

Communes partenaires PMiE : Les communes partenaires du programme PMiE participent aux mesures de promotion mises en place dans les diverses zones d'intérêt (supports personnalisés, organisation des animations, offres spécifiques) à hauteur de CHF 15'000/an. En 2026, ces communes sont au nombre de dix.

Transporteurs : Les partenaires de transport participent au financement des mesures informatives et incitatives et à l'app Guichet Mobile, à hauteur de CHF 11'000. De plus, ils mettent à disposition des prix pour les concours et stands.

Le présent préavis s'inscrit dans l'axe 2 - Marketing du Fonds régional à la mobilité dont l'enveloppe disponible s'établit à CHF 120'000 TTC par an, soit un montant total disponible de CHF 360'000 TTC depuis le lancement du FRM en 2024. Les crédits relatifs au préavis 33-2023 déjà validé sur ce 2^e axe ont été totalement engagés. **Il s'agit donc de solliciter un nouveau soutien de la Région d'un montant total de CHF 360'000 TTC pour la période 2027-2029, soit CHF 120'000 TTC par an.**

Calendrier

08.10.2026

Vote du préavis au Conseil intercommunal

2027-2029

Mise en place des mesures de promotion selon un plan d'action annuel discuté avec les communes et transporteurs.

Communication

Une communication au sujet de l'acceptation de ce préavis sera entreprise. Pour ce qui est des autres mesures de communication, elles seront mises en place en fonction du plan d'action annuel.

Conclusion

Les mesures de promotion de la mobilité mises en place en partenariat avec les communes, le Canton et les transporteurs visent à faire évoluer durablement les habitudes de déplacement des différents publics. En poursuivant et en adaptant ces actions pour la période 2027-2029, Région de Nyon entend renforcer son rôle de coordination et de promotion d'une mobilité plus durable, multimodale et mieux adaptée aux besoins du territoire.

Annexes

- Bilan des mesures du préavis 33-2023
- Bilan financier du préavis 33-2023

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- | | |
|---------|---|
| vu | le préavis du Comité de direction 05-2026-FRM relatif à une demande de crédit de CHF 360'000, |
| ouï | le rapport de la Commission mobilité, |
| attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, |
| décide | d'accorder le crédit de CHF 360'000 en faveur des mesures de promotion de la mobilité, |
| | d'imputer le montant total de CHF 360'000 sur le fonds de mobilité affecté. |

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 16 juillet 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général



**Région
de Nyon**

MOBILITÉ

Descriptif et résultats des mesures de promotion de la mobilité

Mai 2026



Table des matières (facultative)

Introduction.....	3
Mesures informatives.....	3
Changements d’horaire.....	3
Pochette pour les nouvelles et nouveaux habitants.....	4
Mesures incitatives.....	5
Offres découverte.....	5
Avantages loisirs.....	6
Promotion du vélo.....	6
Valorisation de l’offre nocturne	7
Promotion de la mobilité auprès des pendulaires	8
Supports et actions de promotion	8
Enquête mobilité auprès des pendulaires.....	10
Coordination avec les communes et partenaires.....	11

Introduction

Ce bilan présente les principales mesures mises en œuvre dans le cadre du préavis 33-2023 pour la période 2024-2026. Il s'inscrit dans la continuité des actions développées depuis plusieurs années par Région de Nyon en matière de promotion de la mobilité, à savoir la poursuite des mesures informatives et incitatives, le renforcement des actions en faveur de la mobilité pendulaire, ainsi que la création d'outils de communication adaptés aux besoins des différents publics-cibles.

Mesures informatives

Les mesures informatives visent à mettre à disposition des divers publics (population, pendulaires, touristes) des supports et outils relatifs au réseau de transports publics du territoire. Sur la période 2024-2026, elles ont couvert à la fois les publications annuelles récurrentes et un travail conséquent autour du changement d'horaire de décembre 2024.

De nouveaux supports digitaux ont vu le jour pour répondre à la demande des communes et partenaires visant à favoriser ce type de communication et réduire le papier. Ainsi, depuis 2024, le nombre de supports imprimés a diminué de plus de 60%, avec une offre plus ciblée et diversifiée.

Changements d'horaire

Chaque année, la Région prépare des supports de communication à l'attention de la population, des communes et des entreprises pour accompagner le nouvel horaire des transports publics qui intervient en décembre.

S'agissant du changement opéré en décembre 2024, il représentait le plus important que la Suisse romande ait connu depuis 20 ans. A cet effet, la Région a édité une page spéciale sur son site (regiondenyon.ch/horaire2025), regroupant les principales adaptations du réseau régional et créé des animations vidéo ligne par ligne. Ce contenu a été préparé en concertation avec les transporteurs et le Canton de Vaud, afin de soutenir les communes et les entreprises à l'échelle du district.

Pour le changement d'horaire de décembre 2025, la Région a maintenu la création des animations par ligne, en plus de sa démarche habituelle : mise à jour du plan des réseaux de transports publics, diffusion d'informations pratiques auprès des communes, des entreprises et partenaires et du grand public.

Le plan des réseaux édité pour le changement d'horaire est réalisé au format zcard et diffusé à environ 5000 exemplaires via les greffes communaux, l'office du tourisme et les transporteurs. Une version électronique téléchargeable est également disponible en ligne.



Pochette pour les nouvelles et nouveaux habitants

Une nouvelle version du kit destiné aux habitant·es fraîchement installé·es a été conçue en fin d'année 2025, afin de permettre aux communes membres de remettre à leur citoyennes et citoyens des informations et offres utiles en lien avec les activités de la Région et plus particulièrement sur la mobilité et l'offre de transport de notre territoire. Au total 3000 enveloppes ont ainsi été produites avec un stock à la Région.



Mesures incitatives

Les mesures incitatives visent à encourager concrètement la population à tester puis à adopter les transports publics et les modes actifs, en proposant des offres découvertes, des avantages et des défis. Elles sont développées en partenariat avec les transporteurs et les acteurs culturels et de loisirs.

Ces dernières années, nous avons enregistré en moyenne **1500 bénéficiaires par an** ayant par exemple pu tester des offres découverte, participer à des actions et concours ou bénéficier de rabais.

Offres découverte

Région de Nyon a renouvelé en 2024 l'action demi-tarif découverte menée depuis 2018 (avec une pause en 2020). Celle-ci vise à changer les habitudes des automobilistes en les incitant à tester les transports publics, au prix de CHF 33 pour un abonnement demi-tarif découverte valable deux mois dans toute la Suisse. Pour l'année 2024, 257 personnes ont acheté ce produit et 67 ont ensuite conclu un abonnement annuel à l'échéance de celui à l'essai. Cela représente un taux de conversion de 26%.

En 2025, cette action a été réitérée en y associant une offre d'AG découverte. L'abonnement demi-tarif découverte était à nouveau valable deux mois au prix de CHF 33 pour les adultes et de CHF 19 pour les jeunes jusqu'à 25 ans, alors que l'offre AG à l'essai était quant à elle valable un mois et disponible au prix de CHF 355 pour les adultes et CHF 260 pour les jeunes.

Entre mi-septembre et fin octobre, 93 personnes ont acheté ce produit (dont 87 l'abonnement demi-tarif) et 33 ont ensuite conclu un abonnement annuel à l'échéance de celui à l'essai. Cela représente un taux de conversion de 35%.

Depuis le lancement de cette l'offre demi-tarif découverte en 2018, ce sont au total **1474 bénéficiaires** qui ont pu profiter de l'action et au total **384 personnes** qui ont opté ensuite pour un abonnement annuel.

L'évolution des résultats démontre toutefois un essoufflement de l'intérêt de la part du grand public, c'est pourquoi des discussions sont en cours avec les opérateurs de transport pour mettre en place une nouvelle offre incitative permettant de tester les transports publics.

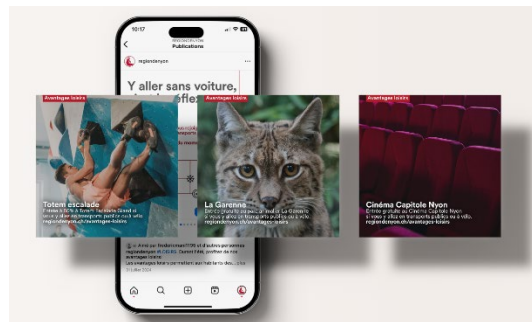


Avantages loisirs

Par le biais de ses « avantages loisirs » régulièrement renouvelés, Région de Nyon a pu récompenser la population optant pour les transports en commun et le vélo à la place de la voiture.

Entre 2024 et 2026 (fin mai), elle a collaboré avec huit institutions culturelles et de loisirs générant 1611 bons commandés par la population, dont 761 ont été utilisés aux guichets des partenaires, soit un taux d'utilisation de 47%. Au maximum 6 offres simultanées étaient proposées sur le site de la Région.

Pour certaines nouvelles offres disponibles, une newsletter a été diffusée. Au total, Région de Nyon a comptabilisé 2285 vues des newsletters envoyées pour 2024 et 2025.



Promotion du vélo

La promotion pour les **vélos en libre-service** s'est poursuivie entre 2024 et 2026, avec une pause en 2025 due à l'arrêt temporaire du réseau, dans l'attente des nouveaux vélos Voi.

En 2024, Région de Nyon a proposé un code promotionnel PubliBike pour la population des communes membres, offrant un rabais de 50% sur les trajets en vélo en libre-service durant un mois (avec prolongement de la campagne jusqu'en août). Dans le cadre de cette action, 67 promocodes ont été utilisés, générant 300 trajets. L'offre a été diffusée via les différents canaux de communication de la Région et relayée par les communes. En 2024, le réseau régional de vélos en libre-service a enregistré une progression de 16% du nombre d'emprunts par rapport à 2023 (plus de 85'000 transactions).

En avril 2026, le nouveau réseau de vélos en libre-service VOI a été inauguré, accompagné d'une campagne de communication complète : événement officiel avec les élu-es et partenaires, affichage en gare, concours à destination des habitant-es et pendulaires, stands d'information dans les communes membres et sites d'entreprises, publicité dans la presse et les canaux digitaux. Les premiers jours, plus de 600 personnes ont créé un compte et plus de 1200 trajets ont été effectués.

Près de 200 personnes ont participé au concours de lancement. Pour la période du 20 avril au 23 mai 2026, un total de 12'996 trajets ont été effectués et on recense 2744 usagers ayant pris au moins une course.

La communication autour du nouveau réseau s'est poursuivie durant l'année, avec de nouvelles actions et concours en été et à l'occasion de la semaine de la mobilité.

En 2025 et 2026, Région de Nyon a participé à la promotion du **Challenge Geovelo du Grand Genève** qui se tient durant le mois de mai. Les participantes et participants étaient invités à pédaler le plus grand nombre de jours durant la période pour gagner des points et tenter de remporter l'un des 10 lots mis au concours.

L'édition 2025 a enregistré un record depuis la création de Geovelo en 2019, avec 1972 participations, 17'438 trajets et 176'878 kilomètres parcourus. En complément, la carte papier des

itinéraires vélo du Grand Genève a été rééditée et distribuées à la population via les communes et les offices du tourisme, ainsi qu'aux pendulaires par le biais des entreprises.

Valorisation de l'offre nocturne

À l'été 2026, la Région a mené une campagne digitale de valorisation de l'offre nocturne et de la mobilité de loisirs, relayée par les transporteurs. Le message visait à montrer qu'il est possible d'utiliser les transports publics pour ses sorties en soirée, en mettant en avant des destinations accessibles en soirée (cinéma, restaurant, concert). Cette approche associe une incitation concrète à une pédagogie simple, ancrée dans les usages du quotidien.

La campagne s'est déclinée sur les supports suivants : réseaux sociaux, site internet de la Région, La Côte digitale et écrans dans les transports.

Promotion de la mobilité auprès des pendulaires

Le programme de développement des plans de mobilité interentreprises (PMiE) se déploie sur 7 zones d'intérêt regroupant plus de 70 entreprises et 9000 emplois. L'objectif est de mutualiser les mesures, d'organiser des échanges réguliers avec les entreprises, de procéder au monitoring de l'évolution des pratiques et de favoriser le report modal auprès des pendulaires.

Le Guichet Mobile est un service de conseils en mobilité mis en place par la Région et destiné aux collaboratrices et collaborateurs des entreprises participant au programme PMiE. Ses prestations visent à **promouvoir la multimodalité** auprès des pendulaires en soutien à l'accompagnement technique proposé aux entreprises des différentes zones d'intérêt du programme.

Supports et actions de promotion

Le Guichet Mobile dispose de divers moyens et outils, afin de promouvoir les offres de mobilité et les informations spécifiques auprès des pendulaires.

Dans le cadre du changement d'horaire, des **plans d'accès** sont édités chaque année pour les personnes travaillant sur les sites de Terre Bonne à Eysins et de l'A-One à Rolle. Ces documents contiennent pour chacun un plan de zone et un tableau utile avec les connexions trains-bus.

Chaque année, une trentaine de « **mailings prêts à l'envoi** » sont transmis aux répondant-es mobilité, pour relai aux collaboratrices et collaborateurs (env. 5 par zone). La mise à disposition avec ceci de flyers et visuels pour les écrans en lien avec les offres permet aux entreprises d'assurer une information régulière auprès des pendulaires.

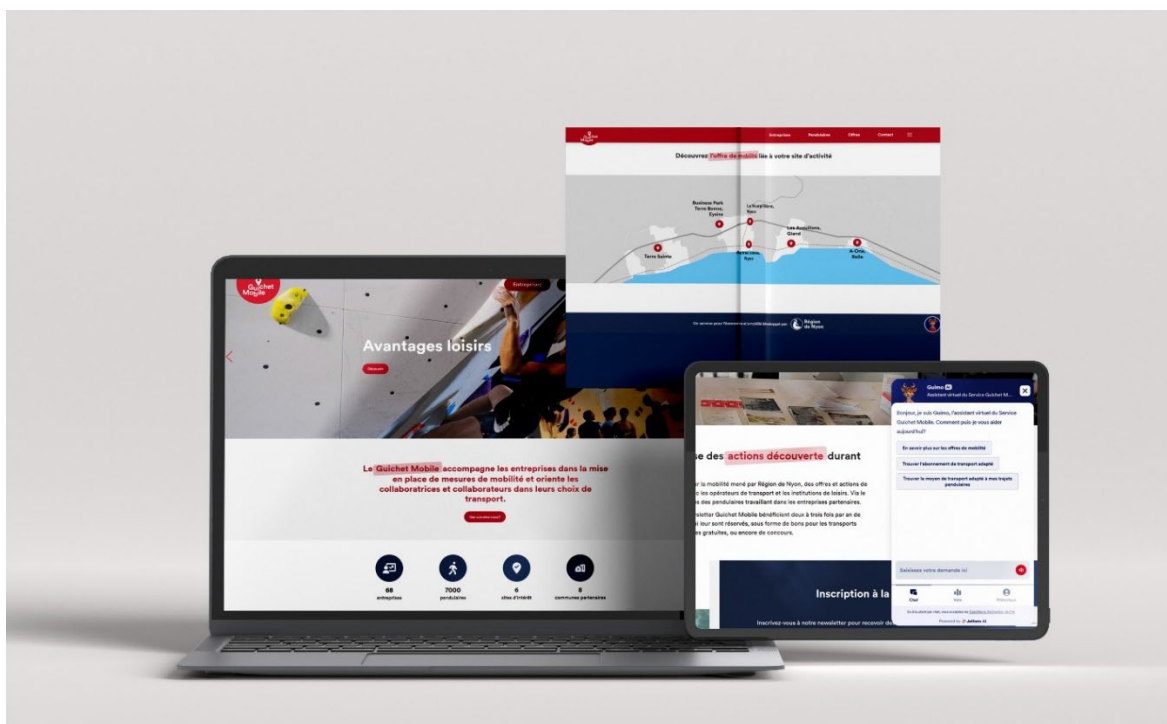
De septembre 2021 à juin 2025, le Guichet Mobile disposait d'une **application mobile** proposant des recommandations de trajets, une plateforme de covoiturage, des actualités et défis. En 2024, cette application avait enregistré 94 nouvelles inscriptions pour un total de 744 utilisatrices et utilisateurs au 31 décembre. Constatant une progression insuffisante du nombre d'utilisateurs de l'application au regard des coûts de licence et de maintenance, le Comité de direction a validé en 2025 l'intégration des principales fonctionnalités de l'app au site guichet-mobile.ch et l'arrêt de l'application.

La plateforme web existante (guichet-mobile.ch) a de ce fait bénéficié d'une refonte complète avant l'été 2025, permettant de dynamiser son contenu. Cette refonte a notamment permis les adaptations suivantes :

- La création de rubriques par public-cible (entreprises, pendulaires)
- L'intégration d'une carte interactive des zones d'intérêt
- La mise en place d'un agent virtuel pour conseiller les pendulaires
- L'intégration de nombreux liens et ressources utiles

En termes d'actualités, une douzaine de sujets sont publiés chaque année sur ce site web.

Un nouveau format de **newsletter « focus »** a été édité pour la première fois en septembre 2025, puis une autre fois en avril 2026, proposant à chaque fois un sujet de fond et une offre spéciale réservée aux inscrit-es. Au 31 mai 2026, 355 personnes y étaient abonnées.



Les **stands du Guichet Mobile** dans les **sites d'entreprises** se sont poursuivis entre 2024 et 2026, avec une présence au Business Park de Terre Bonne à Eysins et à l'A-One à Rolle. Ces sites disposent d'un restaurant central permettant d'entreprendre ce type d'actions. Les opérations sur le terrain ont permis d'échanger avec près de 300 pendulaires travaillant sur ces sites et leur présenter les actions et offres en cours.

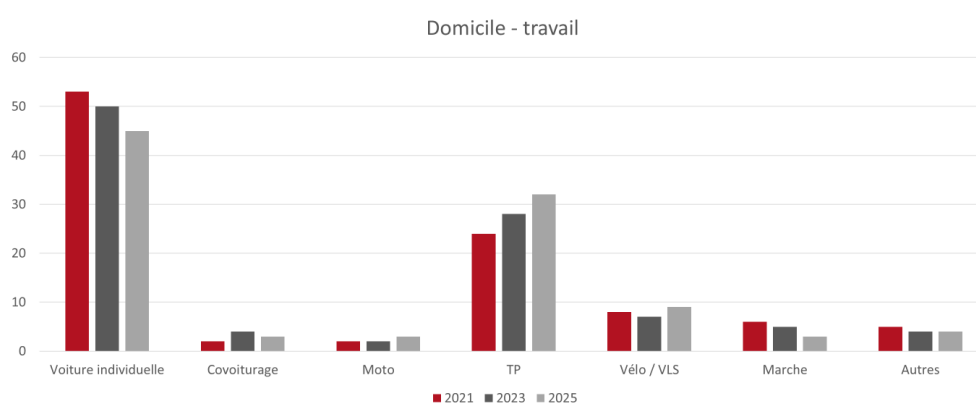


Enquête mobilité auprès des pendulaires

Du 1^{er} juin au 31 juillet 2025, une enquête mobilité a été lancée auprès des pendulaires des différents sites du programme PMiE. Le questionnaire, d'une durée de 4 minutes, a été relayé via les répondant-es mobilité des entreprises avec lesquels la Région était en contact avant l'été.

Au total, **1047 personnes** ont renseigné le questionnaire, ce qui représente un taux de participation de **11%** calculé en fonction du nombre total de collaborateur·rices dans les entreprises adhérentes au programme (9145 au 31.12.2024). Le taux d'achèvement de l'enquête a été de **91%**.

Grâce à ces enquêtes mobilité entreprises tous les deux ans, une évolution des habitudes de transport a pu être observée. La part dédiée à la voiture individuelle baisse chaque année avec une part dédiée aux transports publics et une combinaison des modes qui se voit renforcée.



8

Coordination avec les communes et partenaires

Des séances d'échange sur les mesures de promotion de la mobilité ont été organisées régulièrement avec les communes membres et les transporteurs. Elles permettent de dresser le bilan des actions entreprises, d'assurer le suivi des mesures courantes et d'explorer de nouvelles pistes.

Deux séances sont organisées chaque année au printemps puis deux autres en automne avec les communes membres (au total 10 séances entre 2024 et juillet 2026).

Par ailleurs, six séances ont également été organisées avec les partenaires de transport entre 2024 et 2026, afin de discuter des actions de communication.

Enfin, deux séances pour chaque zone d'intérêt sont organisées chaque année avec les entreprises participant au programme PMiE (Comité de répondants mobilité), portant à 42 le nombre d'échanges en groupe entre 2024 et juin 2026.



Bilan financier du préavis 33-2023

Ce document présente le bilan financier du préavis 33-2023 promotion de la mobilité (2024-2026). Nous avons indiqué pour chaque type de mesures les dépenses réelles au 31.12.2025, ainsi que les dépenses estimées pour 2026, en vue de boucler le préavis à fin décembre 2026.

Un tableau récapitulatif des dépenses et des apports tiers est également proposé à la suite.

Etats des lieux

Coûts des mesures informatives et incitatives

Grâce à l'élaboration de la totalité des supports d'information en interne et à la bonne collaboration avec les communes et les transporteurs pour le relai de l'information, les dépenses pour les mesures informatives ont été inférieures à celles prévues.

Les dépenses liées aux mesures incitatives ont également été moins importantes que prévues. Ceci s'explique notamment par le fait que tous les visuels pour la promotion des offres ont été élaborés en interne (permet la réactivité nécessaire, mais grève la charge d'une équipe Communication et marketing déjà à la limite de ses capacités de production). En plus de la réduction des supports imprimés, le relai via les partenaires et les communes a permis de maintenir les coûts.

Dépenses 2024 - 2026	CHF (TTC)
Comptes au 31.12.2025	26 307.25
Détails - Mesures informatives	9728.10
Détails - Mesures incitatives	16 579.15
Dépenses estimées 2026	45 000
Détails - Mesures informatives	7500
Détails - Mesures incitatives	37 500
Total	71 307.25
<i>Dépenses préavisées (33-2023)</i>	<i>75 000</i>

Coûts du Guichet Mobile

Les dépenses liées au Guichet Mobile s'élevaient à **CHF 252'217.80** au 31.12.2025. Ce montant inclut le poste RH hébergé à la Région de Nyon, une partie du développement de l'application puis de la refonte et du développement pour le nouveau site web Guichet Mobile, ainsi que les mesures de promotion du Guichet Mobile.

Les dépenses 2026 comprennent la part RH pour 2026, la maintenance pour le site web Guichet Mobile, ainsi que les actions de promotion courantes du Guichet Mobile.

La différence des dépenses estimées pour l'année 2026 s'explique par l'abandon de l'application Guichet Mobile dont les coûts de maintenance étaient significatifs pour les deux années précédentes.

Dépenses 2024 - 2026	CHF (TTC)
Comptes au 31.12.2025	252 217.80
Dépenses estimées 2026	110 000
Total	362 217.80
Dépenses préavisées (33-2023)	420 000

Récapitulatif des dépenses et des contributions tierces

Le tableau ci-après (montants en CHF) récapitule ces dépenses par type de mesures, ainsi que les contributions tierces durant la période indiquée. En tenant compte des dépenses prévues pour 2026, la différence entre les coûts réels (CHF 433'525.05) et les contributions (CHF 484'000), incluant la part régionale, s'élève à **CHF 50'474.95**. Les projections démontrent donc que nous avons les ressources nécessaires pour prolonger le préavis et le clôturer à fin décembre, avec un montant estimé inférieur à celui préavisé.

Etat préavis 33-2023	Comptes au 31.12.2025	Dépenses prévues 2026	Dépenses préavisées (33-2023)
Mesures informatives	9 728.10	7 500	75 000
Mesures incitatives	16 579.15	37 500	
PMiE / Guichet Mobile	252 217.80	110 000	420 000
Total	278 525.05	155 000	495 000
	CHF 433 525.05		CHF 495 000
Financements	Comptes au 31.12.2025	A facturer 2026	Contributions préavisées (33-2023)
Part privée	24 000	11 000	39 000
Transporteurs	24 000	11 000	39 000
Part publique tierce	54 000	35 000	96 000
Canton	30 000	20 000	60 000
Communes partenaires PMiE	24 000	15 000	36 000
Total contributions	78 000	46 000	135 000
	124 000		
Part régionale préavis 33-2023	360 000		360 000
	CHF 484 000		CHF 495 000